

3
 +
 Enuue ait. pleu. a nre Redoubte S. J. monseigneur de Prunice
 Orangee, Conte de Nassau & fure cest honneur a nre
 souzsignez que de nous commectre le gouuernement, charge de
 garde des villes de Gorshum et Dborghum, et de Lu maissy
 et rhuysseau de Leuystery. Nous iurons et promettons de
 dire et cruesment fure et accomplir tout ce que par soy
 nous est et sera enuue et comande de faire, suuant les commissions
 et iustifications quey auons de Lu. Et fure leur bon ordre et
 discipline entre les gens de guerre, ny que souffrirons quelz faitz
 queque viltage par les villes ou chasteau et villages, ou
 cloistres, nms maintiendront les villes, maissy et chasteau auec
 les eues et villages circonuoisins et sans de nre obersence
 sougneusement et auec bonne prouidence de pais et tranquilete
 sans faulx bailler a auctre personne que ce soit, ou pour quelle
 occasion, si ce ne fust l'express ordonnay et commandement de
 sas Excellence, y pour direz nous auec contre tous ceuz qui
 se boldroient mallement opposer a ce equitables des seigns de Lu
 proues de dieu, et la fransis de direz pays, de nous et de nos
 adherens. Et fure enuue tout ce que a nous et leuue
 gouuernement capitaines et soldatz appartient de fure pour leur
 chief et souuerain. Et dauant que nauons peu faire l'express
 ment es mains de sas Excellence nous icee fure es mains de
 reuz a ce par Lu come nebrecht dieu huretebrouck Jacop
 vuy d'besimbecke et adriac, dieuresss, ce que nous testimoniois
 et connoissours par ceste souzsignature fure seoy nre coustume,
 y pour auec estre enuue a sas Excellence, Dome d'besse le
 m. de decbre 1570 embas et tout et iust Nous souzsignez
 nous signe ceste au lieu de nre s. d'net

forma del Guamont & ordenada
el 2 de oranger fuiesen los de las go
bernadores de villa 3 que se citan

1777

Archiv General
de Simancas.

E 545